



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

TENDER ADDENDUM

Government Sites Maintenance Management Services
NCC TENDER FILE # AL1829
September 23, 2021

ADDENDUM # : 3

ADDENDA À LA SOUMISSION

Services de gestion de l'entretien des sites
gouvernementaux
APPEL D'OFFRE DE LA CCN NO. AL1829
Le 23 septembre 2021
ADDENDA NO: 3

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat:

1. Q1-E. Can you please clarify the difference between "Skilled labor" and "specialized labor"?
A1-E. Skilled labor refers to Personnel who have acquired knowledge through previous work experience and can work unsupervised or lead small teams of general laborers (8.9). Though not specified, two (2) years of experience would generally be required for all skilled laborers supplied by the Contractor. Specialized labor refers to Personnel who are skilled, licensed and/or certified (5.1.23) like arborists, masons, electricians, plumbers, etc.
2. Q2-E. Item 13: Specialized equipment indicated has a very large range, can this category please be sub-categorized? (Arboriculture equipment vs other specialized equipment)
A2-E. Item 13 of the SOA rates is deleted from Annex D-4-A and deleted from SOA and basis of selection points evaluation, and, the VOR reconciliation. Therefore, the Bidder will not be penalized a penalty point for not inserting a unit rate for item 13.
3. Q3-E. Is this annual clause accepted? 'Provided, however, it is hereby understood and agreed that should the Principal be successful in securing the aforementioned contract, a Performance Bond and a Labour and Material Payment Bond will be issued to cover a one (1) year period and will be renewable, at the Surety's option, for each additional year thereafter'.

1. Q1-F. Pouvez-vous préciser la différence entre "main-d'œuvre qualifiée" et "main-d'œuvre spécialisée" ?
A1-F. La main-d'œuvre qualifiée désigne le personnel qui a acquis des connaissances grâce à une expérience professionnelle antérieure et qui peut travailler sans supervision ou diriger de petites équipes de manœuvres (8.9). Bien que cela ne soit pas précisé, deux (2) ans d'expérience sont généralement exigés pour la main-d'œuvre qualifiée fournis par l'Entrepreneur. La main d'œuvre spécialisée fait référence au Personnel qui est qualifié, licencié et/ou certifié (5.1.23) comme les arboristes, les maçons, les électriciens, les plombiers, etc.
2. Q2-F. Item 13 : Les équipements spécialisés indiqués ont une gamme très large, cette catégorie peut-elle être sous-catégorisée ? (Matériel d'arboriculture vs autres matériels spécialisés)
A2-F. L'item 13 des taux de la convention est supprimé de l'annexe D-4-A, est aussi supprimer de l'évaluation des points de la convention et aussi les points de la base de sélection, et, de la réconciliation BOV. Par conséquent, le soumissionnaire ne sera pas pénalisé d'un point de pénalité pour ne pas avoir inséré un taux unitaire pour l'item 13.
3. Q3-F. Cette clause annuelle est-elle acceptée ? Il est toutefois entendu et convenu que si le principal réussit à obtenir le contrat susmentionné, un cautionnement d'exécution et un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux seront émis pour couvrir une période d'un (1) an et seront renouvelables, au choix de la caution, pour chaque année supplémentaire par la suite.
A3-F. La CCN n'accepte plus les cautionnements renouvelables annuellement car la garantie du

- A3-E. The NCC are no longer accepting renewable bonds as the contract security % is now a ratio of the contract's term (ie. $1/5^{\text{th}} = 20\%$) and not 50% as before.
4. Q4-E. As per the contract the contractor must furnish a performance bond of 20% and labor bond of 20%. Is that 20% on the annual amount of the contract or on the total amount of the first 5 years?
A4-E. As indicated on the Bid bond, 20% is the five (5) year GRAND TOTAL.
5. Q5-E. Annex C: Reference projects: Page 6 asks for 4 reference projects, while item 3.4.1 asks for 3 reference projects. Please clarify the correct amount of references to use.
A5-E. Bidders must provide three (3) examples of contracts, which will be evaluated according to the criteria set out in 3.4.1. Each individual example that meets the requirements may be given up to a maximum of ten (10) points, plus one (1) additional point for every operational category (3.4.1 item 2) that formed part of the example given. A total maximum of forty (40) points are possible for section 3.4.1, Company Experience.
6. Q6-E: Regarding the addendum, item that was added: 'Approach to deliver the contract considering any current maintenance services contracts' Q: Can you specify your expectations? Are you referring to our own current contracts or to other contractors' maintenance service contracts?
A6-E. The NCC is referring to current maintenance contracts with national capital region clients and general contractors (NCC and/or other public/private sector clients, and/or, any subcontracts the bidder may have with general contractors).
- contrat est maintenant un ratio du terme du contrat (par exemple $1/5^{\text{e}} = 20\%$) et non 50% comme auparavant.
4. Q4-F. Selon le contrat, l'entrepreneur doit fournir un cautionnement d'exécution de 20 % et un cautionnement de garantie de paiement de main-d'œuvre de 20 %. Ces 20 % sont-ils calculés sur le montant annuel du contrat ou sur le montant total des cinq premières années ?
A4-F. Tel qu'indiqué sur le cautionnement de soumission, 20% est le GRAND TOTAL sur cinq (5) ans.
5. Q5-F. Annexe C : Projets de référence : La page 6 demande 4 projets de référence, alors que le point 3.4.1 demande 3 projets de référence. Veuillez clarifier le nombre correct de références à utiliser
A5-F. Les Soumissionnaires doivent fournir trois (3) exemples de contrats, qui seront évalués selon les critères énoncés au point 3.4.1. Chaque exemple individuel qui répond aux exigences peut se voir attribuer un maximum de dix (10) points, plus un (1) point supplémentaire pour chaque catégorie opérationnelle (3.4.1 item 2) faisant partie de l'exemple donné. Un total maximum de quarante (40) points est possible pour la section 3.4.1, Expérience d'entreprise.
6. Q6-F : Au sujet de l'addendum, ajout du point à spécifier : 'Approche de l'exécution du contrat en tenant compte des contrats de services d'entretien en cours'. Q : Pouvez-vous spécifier votre attente? Faites-vous référence à nos propres contrats en cours ou à des contrats de services d'entretien d'autres entrepreneurs?
A6-F. La CCN fait référence aux contrats d'entretien en cours avec des clients et entrepreneurs générales de la région de la capitale nationale (CCN et/ou autres clients des secteurs public et privé, et/ou tout contrat de sous-traitance que le soumissionnaire pourrait avoir avec des entrepreneurs générale).

Allan Lapensée
Senior Procurement Advisor / Conseiller principal à l'approvisionnement
Procurement Services / Services d'approvisionnement